



Attribution de subventions au titre de la politique muséographique du Département.

Rapport n° CP/2015/259

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Ce rapport a pour objet de vous soumettre deux dossiers relatifs à la politique muséographique du Département : l'aide accordée en fonctionnement à la mission culturelle du Parc naturel Régional des Vosges du Nord et au centre d'interprétation du patrimoine du château de Lichtenberg.

1) Mission culturelle du Parc naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN)

Une nouvelle convention d'objectifs 2014-2016 avec le SYCOPARC a été validée par le Département en séance plénière du 26 mai 2014. Dans le cadre de cette convention et pour l'année 2015, la participation du Département s'élèvera à 75 000 €. La nouvelle charte du Parc a quant à elle été adoptée par l'assemblée plénière de juin 2013.

La mission culturelle du SYCOPARC

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc, le SYCOPARC a proposé une évolution de la conservation mutualisée du Parc naturel régional des Vosges du nord. Elle porte à la fois sur l'organisation de l'ingénierie territoriale et sur son pilotage. La mission culturelle du SYCOPARC s'articule désormais autour de deux missions :

a) Mission 1 : accompagnement qualifié des musées labellisés «Musée de France» et des musées souhaitant en faire la demande

La conservation mutualisée s'est recentrée sur les 10 musées «de collections» volontaires, dont 8 «Musées de France».

b) Mission 2 : développement culturel et promotion des richesses du Parc

Il s'agit d'étendre les actions de médiation, de promotion et de mise en réseau à l'ensemble des sites et acteurs du territoire du Parc, avec l'ambition de construire une « vision commune » et d'innover dans les actions mises en œuvre.

Cette mission s'adresse à l'ensemble des sites et acteurs du PNRVN (y compris les 10 sites de la conservation mutualisée), soit une quarantaine d'équipements et acteurs.

Les priorités et le montant de la subvention départementale

Le Conseil départemental du Bas-Rhin mène une politique culturelle volontariste avec pour ambition de :

- Participer à la préservation et à la valorisation du patrimoine
- Favoriser l'accessibilité de la culture au plus grand nombre en ciblant ses publics prioritaires (jeunes, handicapés, personnes âgées, personnes exclues socialement)
- Encourager l'appropriation du patrimoine par la population
- Favoriser l'aménagement du territoire en contribuant au développement local, à l'animation de réseaux, à la transversalité des politiques, et au principe de solidarité entre les équipements.

En fonction de ses priorités, le Département apporte son soutien à la mission culturelle du SYCOPARC, à hauteur de 75.000 € en 2015, répartis de manière égale entre les deux missions.

Programme d'actions 2015

La participation du Département au programme d'actions 2015 est ciblée prioritairement sur 5 actions du Parc naturel Régional des Vosges du Nord :

Mission 1

a) Garantir la qualité des projets culturels des 10 musées du réseau en assurant des missions de conseil scientifique et de conservation : en 2015, plusieurs musées feront l'objet de travaux de réflexion et de développement afin de définir une nouvelle orientation, préciser un projet culturel ou clarifier le rôle de différents acteurs impliqués (musée régional de l'Alsace Bossue à Sarre-Union, musée français du pétrole à Merwiller-Pechelbronn, musée historique du fer à Reichshoffen) ; d'autres entreront dans une phase active de réaménagement ou de travaux (musée de la bataille du 6 août 1870 à Woerth, réserves mutualisées externes du musée Westercamp à Wissembourg).

b) Mettre en œuvre des actions collectives permettant de renforcer les réflexes de coopération au sein du réseau : en 2015, un travail préparatoire sera mené pour réaliser une exposition temporaire itinérante et collective, en 2016, à l'échelle des musées du Parc naturel régional des Vosges du Nord. L'année sera consacrée à définir la thématique de l'exposition, à travers une démarche participative, son ambition, un scénario avec des premiers contenus et une sélection d'objets.

Par ailleurs, suite à la réalisation d'une étude sur le développement des boutiques des musées, des actions concrètes seront menées en 2015 (création d'une offre de carterie de qualité, d'un packaging commun, formation-action au montage et la gestion d'une boutique).

c) Améliorer les conditions de conservation, la gestion et la connaissance des collections, à travers un demi-poste de régie des collections mutualisé (en 2015, actions notamment ciblées sur les Musée du Pays de Hanau à Bouxwiller, et la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord à Niederbronn-les-Bains) : il est prévu par ailleurs une formation à l'identification et à la conservation préventive des collections en métal à destination des personnels et bénévoles du réseau.

Budget prévisionnel de la Mission 1 : 217 600 €

Participation du Département : 37 500 € dont 30 000 € sur les postes et 7 500 € sur les actions.

Mission 2

a) Développer et accompagner la diversification des publics à travers trois publics prioritaires (jeune public en famille, public « empêché », scolaires) :

- à destination du jeune public en famille, le programme « Amuse-Musées » est désormais ouvert à l'ensemble des sites patrimoniaux du territoire, sous la forme d'un appel à candidatures. En 2015, les nouveautés résideront dans la mise en place d'un artiste ou compagnie associé (e) pour la saison, et l'inscription de l'évènement dans une démarche éco-responsable,

- à destination du public « empêché » : extension du partenariat avec l'association Tôt ou T'Art, conception d'un kit à toucher pour le musée Lalique, développement d'activités et d'évènements adaptés dans les musées,

- dans le cadre de la mise en place progressive de « parcours culturels » sur le territoire, il s'agit de faire connaître le réseau auprès des enseignants. Par ailleurs, un dossier pédagogique sur le musée du Pays de Hanau sera conçu en 2015.

b) Favoriser le développement culturel du Parc : en 2015, seront amorcées les réflexions autour du projet culturel du Parc à travers des journées d'échanges entre les acteurs et partenaires. Le travail scientifique et technique autour du patrimoine culturel immatériel sera poursuivi. Par ailleurs, le programme « regards d'artiste » sera repensé. Enfin, sera amorcé un travail de mise en réseau sur différentes thématiques (archéologie, patrimoine judéo-alsacien) et poursuivie l'animation du réseau « Etoiles terrestres » (développement de produits touristiques, programmation culturelle commune).

Budget prévisionnel de la Mission 2 : 119 000 €

Participation du Département : 37 500 € dont 23 761 € sur les postes et 13 739 € sur les actions.

L'affectation des crédits répond bien aux exigences de la convention d'objectifs 2014-2016, à savoir les priorités départementales et une répartition entre la prise en charge des postes et d'actions plus spécifiques.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande du SYCOPARC.

En fonction des crédits inscrits au Budget Primitif 2015, il est proposé de verser une subvention de 75 000 €, et selon les termes de la convention d'objectifs, de verser 40 000 € à titre d'acompte, et le solde à réception du bilan des actions menées et du bilan financier au titre de l'année 2015.

La commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion le 22 juin dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

2) Centre d'Interprétation du Patrimoine du château de Lichtenberg

Le château de Lichtenberg a été labellisé "Centre d'Interprétation du Patrimoine" en commission permanente du 3 mai 2010, sur le thème "patrimoine et création artistique". A travers cette politique départementale, il s'agit d'élargir l'ouverture du château à son territoire, de construire progressivement un positionnement cohérent à partir des activités déjà proposées, qui pourra répondre tant aux attentes de la population locale que du public touristique. Le château accueille chaque année environ 22 000 visiteurs.

La Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre s'est engagée à l'automne 2014 dans la réalisation d'un diagnostic culturel, lui permettant de définir des grandes orientations dans sa politique culturelle à l'échelle de son territoire et d'entamer sa réflexion sur le projet d'établissement du château en tant que centre d'interprétation du patrimoine.

En 2015, la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre propose une programmation culturelle s'articulant autour du thème de l'histoire et de la musique :

- Du 1^{er} juin au 1^{er} novembre, l'exposition temporaire « Lichtenberg au temps des cathédrales », qui évoque, à l'occasion du centenaire des fondations de la cathédrale de Strasbourg, les liens des seigneurs de Lichtenberg avec l'Eglise. Cette exposition est associée à des animations, à destination du grand public (balades nocturnes contées « Au temps des cathédrales », visite spectacle participative « 2 pas dans l'histoire » avec le Théâtre du Marché aux Grains et le musée du Pays de Hanau à Bouxwiller, pour les journées du patrimoine).
- Participation à la journée des châteaux, le 1^{er} mai, organisée par l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin
- 10 représentations, au mois de juillet, d'une soirée de cabaret alsacien et français « Salade mixte, oder nix ! » par l'association du Théâtre de Lichtenberg (mise en scène par Pierre Diependaele).

Par ailleurs, suite à un appel à projets, la compagnie Voix Point Comme de Strasbourg est accueillie en résidence au château et sur le territoire du Pays de la Petite Pierre pendant un an, et proposera des actions afin de sensibiliser différents publics au chant et à la musique :

- Master-class lyrique avec Véréne Rimlinger, chef de chant à l'Opéra du Rhin, à destination des jeunes artistes issus des classes supérieures du conservatoire de Strasbourg ou des chanteurs, pianistes, futurs professionnels.
- Concours de chant à destination des amateurs
- Week-end d'animations autour du chant et du souffle, au château de Lichtenberg (atelier d'initiation à un instrument à vent, spectacle de contes et musique dans le cadre du festival *Mon mouton est un lion*, concert de l'harmonie de Petersbach, atelier Tai-Chi, performance artistique, récital de la chorale du collège de Wingen-sur-Moder, scène ouverte);
- Création de « L'Ombre blanche » autour des poèmes de Heinrich Heine et de la musique de Robert Schumann
- 2 récitals à La Petite Pierre, suivis d'échanges avec le public, permettant de faire découvrir le répertoire classique, de l'opéra à l'opérette
- Performance alliant danse et musique, accueillie au musée Laliue.

A destination des scolaires, l'offre est en cours de refonte afin de mieux s'articuler avec les programmes et la thématique du CIP. Le partenariat avec les Archers de Hanau-Lichtenberg se poursuit pour des ateliers de reconstitution historique. En 2014, 3259 enfants ont été accueillis (soit 800 de plus qu'en 2013).

Le coût de cette programmation 2015 (comprenant l'accueil de la résidence Voix Point Comme) est estimé à 73 832 €.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 9 décembre 2013 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer une subvention de 32 916 € représentant 50 % des dépenses éligibles. En effet, les dépenses liées au personnel, affectées à la mise en œuvre et au suivi des projets pédagogiques, l'animation, la médiation, la programmation culturelle, et à l'évaluation des projets et outils mis en place, sont plafonnées à 50% de l'aide accordée par le Département (soit 20 000 €).

La commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion le 22 juin dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14925	65-65737-312	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
22669	65-65734-314	108 000,00 €	108 000,00 €	32 916,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- au SYCOPARC une subvention de 75 000 € pour sa mission culturelle au titre de la convention d'objectifs 2014-2016, conformément au tableau annexé ; le versement de cette subvention interviendra selon les termes de la convention d'objectifs : un acompte de 40 000 € à la notification de la subvention, le solde de la subvention sur présentation d'un décompte des dépenses annuelles certifié par le comptable du Trésor et d'un bilan des actions menées en 2015.

- à la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre une subvention de 32 916 € sur les dépenses de fonctionnement au titre du soutien aux centres d'interprétation du patrimoine; le versement de cette subvention interviendra sur

présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY